

# LUCARNES ET FENÊTRES DE TOIT



**Bien qu'elles soient souvent confondues, lucarnes et fenêtres de toit n'ont rien de commun.**

- Les lucarnes émergent de la toiture en un volume indépendant, et sont dotées d'un châssis de fenêtre vertical
- Les fenêtres de toit sont des ouvertures situées dans le plan de la toiture



**Les lucarnes garnissent les toitures depuis le Moyen âge. Certaines méritent une attention spécifique :**

- *Barbaquennes*, c'est-à-dire des fenêtres de grenier faisant saillie sur la façade; dotées d'une poulie, elles permettaient de monter et de stocker des matières pondéreuses au grenier (XVII<sup>e</sup> siècle);
- lucarnes en *cape de moine*, dite aussi à *capuchon* ou *capucine*, recouvertes d'une bâtière à croupe ou de forme polygonale, caractéristiques de l'architecture classique (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles);
- lucarnes à fronton triangulaire, caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle;
- lucarnes rampantes, fréquentes à la campagne mais rares en ville;
- lucarnes aux formes spécifiques, souvent très raffinées: éclectiques, Art nouveau ou Beaux-Arts.

## ■ BONNES PRATIQUES POUR LES LUCARNES

- ✓ maintenir et restaurer les lucarnes d'origine, qui participent au style architectural de votre façade;
- ✓ faire particulièrement attention aux éléments de détail: croupe, couronnement, jouée sculptées, panneaux ou châssis, etc;



## BONS PLANS

À dimensions égales, une fenêtre de toit disposée dans le plan de la toiture (position semi-zénithale) procure 40% de lumière en plus qu'une lucarne (position verticale). Sur le plan énergétique également, une lucarne est moins intéressante qu'une fenêtre de toit car elle présente davantage de surfaces en contact avec l'extérieur.

- ✓ ne pas ajouter de lucarnes là où il n'y a en avait pas à l'origine, particulièrement dans les volumes ruraux de grange (style « fermette » inapproprié); dans ce cas il est souvent préférable d'aménager des fenêtres de toit intégrées dans le plan de la toiture, qui maintiennent la compacité et la lisibilité des volumes originels;
- ✓ en cas d'ajout de lucarne, respecter l'harmonie et l'ordonnement de la façade en alignant les lucarnes sur les travées;
- ✓ proportionner les lucarnes au volume du toit et à la largeur des baies de la façade, les lucarnes anciennes ne pouvant être plus imposantes que les fenêtres;
- ✓ éviter l'isolation par l'extérieur des lucarnes anciennes.

Les **fenêtres de toit** que nous connaissons aujourd'hui, avec leur système à rotation ou à projection, trouvent leur origine dans les tabatières vitrées du XIX<sup>e</sup> siècle. Les mécanismes d'ouverture et de fermeture ainsi que les performances d'étanchéité, d'isolation et de ventilation de ces fenêtres n'ont cessé d'être perfectionnés depuis, à coup de brevets. Le succès de ces fenêtres remonte cependant principalement aux années 1970.

### ■ BONNES PRATIQUES POUR LES FENÊTRES DE TOIT

- ✓ veiller à ne pas les disposer sur le versant à rue, ou limiter leur impact visuel en les plaçant dans les parties basses de la toiture;
- ✓ aligner les fenêtres sur celles de la façade;
- ✓ opter pour les fenêtres au format vertical plutôt qu'horizontal, ce qui en atténuera l'effet visuel depuis le sol;
- ✓ pour les bâtiments anciens, il existe des fenêtres de toit spécifiques, peu saillantes, avec possibilité de subdivision verticale;



- ✓ penser à l'option de puits de lumière dans la faîte de la toiture, solution contemporaine élégante et qui permet d'éviter le panachage des fenêtres de toit.

## RÉGLEMENTATION

Le *Guide régional d'urbanisme* précise que pour le centre-ville de Tournai, les **lucarnes** doivent être en relation avec l'architecture de la façade; ceci impose des proportions et une volumétrie en accord avec le style du bâtiment. Les lucarnes et chiens assis sont considérés comme des éléments en saillie de la toiture; leur création, modification ou suppression sont soumises à un permis d'impact limité avec architecte (CoDT).

La pose ou la suppression de **fenêtres de toit** dans le plan de la toiture sont dispensées de permis d'urbanisme (CoDT) pour autant que cumulativement:

- elles sont sur un seul niveau;
- elles totalisent maximum un quart de la longueur de la toiture;
- l'obturation ou la modification est effectuée dans les mêmes matériaux que ceux de la toiture.

Sinon: permis d'impact limité sans architecte

### ATTENTION AU CODE CIVIL!

Il impose de respecter les **servitudes de vue** par rapport aux limites des propriétés voisines (Code civil): une vue droite ne peut être réalisée que si une distance de 1,90 m minimum la sépare du voisin; pour une vue oblique la distance minimale requise est de 0,60 m. Ne sont pas concernées ici les vues sur la voirie publique.



**Mieux vaut prévenir que guérir!**  
**Une question? Un conseil?**  
**N'hésitez pas à nous contacter:**  
**nous sommes à votre service!**

Administration communale de Tournai -  
Département de l'urbanisme  
Rue Saint-Martin 52 – 7500 Tournai  
+32 (0)69 33 23 14  
[urbanisme@tournai.be](mailto:urbanisme@tournai.be)

#### Accueil du public (sur RDV)

Lundi-vendredi de 9 h à 12 h  
Lundi de 17 h à 19 h  
Mercredi et vendredi 13 h 45 à 15 h 45

#### Accueil des professionnels

(avec prise de rdv via [MYTOURNAI.be](http://MYTOURNAI.be))

#### Guichet énergie Wallonie (primes, infos sur la PEB)

Mardi-vendredi, de 9 h à 12 h ou sur rdv  
+32 (0)69 85 85 34  
Rue de la Wallonie 19-21 – 7500 Tournai  
[guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be)

